



© AVSF

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES PROJETS DE "CARBONE FORESTIER" : QUELLES ORIENTATIONS POUR AVSF ET SES PARTENAIRES ?

Texte de référence

Janvier 2012

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. AVSF ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : PRIORITE A L'ADAPTATION	4
2. UNE ACTION HISTORIQUE D'AVSF DANS LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES PAR ET POUR LES COMMUNAUTES RURALES	5
3. SAVOIR DEVELOPPER DES PROJETS FORESTIERS LIES AUX MARCHES DU CARBONE AU BENEFICE DES COMMUNAUTES PAYSANNES	7
3.1 LE MARCHE DU CARBONE FORESTIER COMME OUTIL POUR AVSF ET SES PARTENAIRES DE COOPERATION	7
3.2 QUELS BENEFICES REELS DE LA CERTIFICATION CARBONE ?	8
3.3 LES PROJETS DE COMPENSATION NE PEUVENT NI NE DOIVENT REMPLACER LES MESURES DE FONDS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL	9

Introduction

De nombreux projets de carbone forestier ont été développés dans les pays du Sud dans les années 2000. Par « carbone forestier », l'on entend les projets qui lient une activité forestière (reboisement ou conservation) au stockage de gaz carbonique (dioxyde de carbone - CO₂) atmosphérique, avec la possibilité d'émettre des unités de stockage de CO₂, soit pour répondre aux objectifs de réduction obligatoires (Mécanisme de Développement Propre du protocole de Kyoto¹), soit dans le cadre d'une démarche volontaire.

Depuis 2008 au sein d'AVSF, ont été lancés plusieurs projets liés au thème du carbone forestier dans les pays de coopération d'Amérique latine, et plus spécialement au Pérou. Par ailleurs, AVSF a initié récemment une réflexion sur l'intégration du thème « changement climatique » à ses projets.

Enfin, le thème de la gestion des ressources naturelles, notamment forestières, n'est pas nouveau au sein d'AVSF puisque très tôt, la question de l'accès aux ressources, en lien avec le foncier, et celle de la gestion durable de cette ressource par les communautés paysannes riveraines, ont été intégrées aux projets.

Dans le cadre d'un atelier régional « Carbone forestier » qui s'est tenu au Pérou en septembre 2011, les équipes d'AVSF en Amérique latine ont cherché à définir ensemble, sur la base du bilan des expériences existantes, les contours d'une stratégie vis-à-vis de ces nouveaux mécanismes carbone qui offrent des perspectives intéressantes pour le financement des actions, mais qui suscitent aussi de nombreuses interrogations en interne et en externe.

Le présent document² a pour objectif de synthétiser ces réflexions et de constituer ainsi une première base stratégique pour AVSF face à ces questions.

¹ MDP : Mécanisme dit de « flexibilité » du protocole de Kyoto permettant de compenser une partie de ses émissions à travers des projets de réduction d'émissions ou de stockage de carbone dans un pays en développement.

² Ce texte de référence de référence a été produit collectivement sous la coordination de Adeline Giraud, responsable "Agricultures paysannes et changement climatique" au sein d'AVSF, avec l'appui de Frédéric Apollin.

1. AVSF et le changement climatique : priorité à l'adaptation

Le changement climatique est une réalité dont les effets s'observent déjà sur le terrain. Ces effets, comme l'augmentation des sécheresses dans les zones déjà arides, du gel, des inondations dans les zones plus humides, et généralement des phénomènes extrêmes et de l'irrégularité des cycles de pluie et de température, sont particulièrement dommageables aux agricultures paysannes. Car l'activité agricole est hautement dépendante du climat et des ressources naturelles. De plus, dans un contexte de systèmes paysans déjà fragiles, confrontés à des barrières structurelles à leur développement (accès à la terre, au crédit, au marché, etc...), le changement climatique constitue un facteur additionnel de vulnérabilité et d'incertitude.

L'adaptation aux effets du changement climatique est donc une priorité pour les agricultures paysannes et pour AVSF. Une grande partie des actions que nous conduisons déjà peuvent d'ailleurs clairement être assimilées à des actions en faveur de l'adaptation.

Cependant, du point de vue de plusieurs ONG, experts du domaine climatique et bailleurs, **l'adaptation doit aller au-delà du "development as usual"**.

Par ailleurs, avec la place croissante des thématiques environnementales et climatiques dans les feuilles de route de la coopération internationale, il existe aujourd'hui un risque réel qu'une partie de l'aide internationale et publique au développement soit transférée pour la lutte contre le changement climatique. Sans compter qu'à l'intérieur de ce financement sur le changement climatique, les ressources publiques et privées tendent déjà à s'orienter vers l'atténuation (la réduction des émissions) plutôt que vers l'adaptation aux aléas. Pour pouvoir contrer cette tendance, il faut avoir une idée claire de ce que l'on propose sous le thème « adaptation ».

Pour ces raisons, il est nécessaire non seulement d'identifier précisément, à l'intérieur de nos actions, celles qui répondent réellement aux besoins d'adaptation, mais aussi **d'anticiper les effets des scénarios climatiques futurs sur les activités mises en œuvre avec les communautés paysannes**, de réfléchir à des actions spécifiques d'adaptation et, lorsque cela est possible, à la façon de les coupler à des projets d'atténuation.

Des conséquences stratégiques

Trois axes stratégiques se détachent alors pour AVSF :

1°) Renforcer les connaissances des équipes d'AVSF et de nos partenaires : il est nécessaire d'améliorer en interne le niveau de connaissances sur les scénarios climatiques attendus, leurs impacts sur l'agriculture, la notion de vulnérabilité, les actions mises en œuvre au niveau national (PANA³, programmes institutionnels...).

Grâce à des mécanismes de formation et d'échanges, nous devons renforcer également ces capacités chez nos partenaires (Organisations paysannes et Indigènes, ONG), pour qu'ils puissent **comprendre les négociations en cours, les opportunités et les défis existants**, et influencer les décideurs des gouvernements locaux et nationaux avec des arguments objectifs pour défendre les intérêts des communautés rurales.

³ Plan d'Action National pour l'Adaptation

2°) Intégrer la question de l'adaptation dans les projets :

- **tester les outils existants d'évaluation de la vulnérabilité climatique avec nos partenaires sur certains territoires de coopération**, pour identifier des actions spécifiques et formuler des stratégies de gestion des risques.
- **avoir une vision des impacts à long terme des projets AVSF**, intégrant la question des changements climatiques.
- **valoriser et diffuser les expériences validées d'AVSF et des organisations paysannes partenaires** (incluant les pratiques traditionnelles et améliorées), particulièrement dans les domaines de :
 - o **la gestion de l'eau** : collecte d'eau, amélioration des systèmes d'irrigation traditionnels et d'irrigation gravitaire, irrigation mécanisée dans certaines zones (aspersion, goutte à goutte, etc.), création d'institutions pluri acteurs pour la répartition et la protection partagée de la ressource en eau...
 - o **l'agroécologie** : promotion de systèmes productifs agro-écologiques qui valorisent et intensifient les processus biologiques naturels des écosystèmes, développement de chaînes de commercialisation courtes.
 - o **la récupération et de la diffusion de pratiques paysannes anciennes pour la gestion des risques climatiques** : gestion de la biodiversité des semences et des races animales, etc.

3°) Continuer à défendre l'adaptation comme priorité et urgence pour les agricultures paysannes dans la négociation sur le climat de l'UNFCCC⁴ : l'atténuation doit venir en second lieu pour l'orientation des fonds et de l'appui technique.

2. Une action historique d'AVSF dans la gestion des ressources forestières par et pour les communautés rurales

En zones de colonisation, les forêts souffrent parfois d'un haut niveau de dégradation de la part des agriculteurs et éleveurs, par l'extension des zones de culture et de pâturage. De tels processus s'observent par exemple dans les zones pastorales lorsque le cheptel augmente, dans les régions de piémont amazonien lorsque les plantations de café ou cacao grignotent la forêt, ou en zones d'altitude lorsque les hommes défrichent pour gagner des parcelles de culture ou de pâturage en raison d'une pression foncière toujours accrue. La déforestation et la dégradation des forêts ont des conséquences en termes de disponibilité en eau, de fertilité et de stabilité physique du sol (problèmes d'érosion), et enfin de dérégulation du climat local.

Pourtant, l'intégration du boisement aux systèmes de production fait partie des stratégies paysannes, et les projets de boisement, reboisement ou gestion forestière, lorsqu'ils sont mis en œuvre de façon participative et intégrés à l'économie locale, présentent de nombreux bénéfices pour les agriculteurs:

- **La diversification des revenus à court et à moyen terme** : produits forestiers de haute valeur (bois d'œuvre), produits forestiers de cycle court (bois de service), bois-énergie, fruits et autres PFNL (produits forestiers non ligneux), et enfin stockage de carbone, qui finalement représente seulement une faible fraction des revenus potentiels (pas plus de 15 à 20% en général).

⁴ United Nations Framework Convention on Climate Change

- **Des services sociaux et environnementaux** : de l'ombre pour certaines cultures (cacao, café...) dans les systèmes agroforestiers, pour le bétail dans les systèmes sylvopastoraux, la régulation du climat local, la récupération des sols.
- **L'augmentation de la valeur de la terre** et des produits agricoles dans le cas de la certification organique.

Depuis sa création, AVSF a déjà engagé et continue de mettre en œuvre plusieurs actions de boisement (hors projets carbone). Au Venezuela, AVSF a ainsi expérimenté et validé des systèmes d'élevage sylvopastoraux pour mieux protéger des forêts très dégradés dans la province de Barinas. En Bolivie, AVSF a engagé un projet de développement rural et de protection des forêts primaires dans la réserve du Beni, et de protection des forêts sèches pour les communautés paysannes de la province de Chuquisaca. Plus récemment, dans les régions Nord et centrales du Pérou, grâce au projet "Frutas del Bosque", AVSF a facilité la restauration de systèmes agroforestiers avec l'introduction de productions fruitières et d'espèces forestières. Enfin, en Haïti, AVSF met en œuvre un programme de réhabilitation et reboisement innovant du bassin versant très dégradé de la rivière Fonds-Melon dans le Département du Sud-est. L'objectif central de ces projets est le **développement rural pour les communautés paysannes concernées, avec une préoccupation de protection de l'environnement**.

Enfin, les projets forestiers constituent une voie intéressante pour renforcer la coopération avec les institutions locales comme les municipalités, qui s'impliquent et s'approprient de plus en plus le thème environnemental.

Des conséquences stratégiques

Pour AVSF, les actions dans le domaine du reboisement ne se focalisent donc pas seulement sur le thème climatique, et peuvent inclure les activités suivantes :

- La promotion de systèmes agroforestiers, systèmes sylvopastoraux, boisement/reboisement et gestion forestière communautaire.
- L'expérimentation de projets innovants de boisement avec paiement pour services environnementaux (cas du reboisement en Haïti).
- Enfin, l'expérimentation de programmes de boisement et REDD+ liés au marché du carbone (*voir chapitre 3*).

Dans ce sens, AVSF pourrait et devrait :

1°) continuer à développer des actions liées au reboisement communautaire, qui réintroduisent l'arbre dans les systèmes de production paysans,

2°) rendre visible auprès des partenaires financiers et autres parties prenantes son expérience historique dans le domaine forestier, sa volonté de travailler le thème du reboisement et de la lutte contre la dégradation des forêts mais aussi sa vision qui priorise le développement rural et l'amélioration des conditions de vie des communautés paysannes.

3. Savoir développer des projets forestiers liés aux marchés du carbone au bénéfice des communautés paysannes

Le thème des actions d'atténuation du changement climatique liées aux marchés du carbone se décline essentiellement autour des projets boisement/reboisement et REDD+.

Les projets boisement/reboisement peuvent entrer dans le cadre du MDP-Kyoto (marché d'engagements) ou être développés dans un cadre de compensation carbone volontaire des entreprises, avec certification de qualité par un label spécialisé (type *Voluntary Carbon Standard* ou *Carbon Fix Standard* par exemple). Les deux voies conduisent à la délivrance d'un « crédit carbone » pour chaque tonne de CO₂ stockée. Des aménagements existent pour les projets dits de « petite échelle » (quelques centaines d'hectares), en principe plus accessibles aux communautés et aux acteurs locaux.

Les projets REDD+ sont aujourd'hui développés à titre pilote, puisqu'en janvier 2012, les règles de ce mécanisme n'ont pas encore été finalisées au sein de la Convention Climat. Le REDD+ est le mécanisme qui permet de récompenser la conservation des forêts existantes, leur gestion durable, et l'augmentation des stocks de carbone forestier sur de grandes surfaces. Comme les projets boisement/reboisement, le REDD+ permet de générer des crédits carbone, aujourd'hui échangeables sur le marché volontaire.

Dans les deux cas, les tonnes de carbone stockées de façon « additionnelle » grâce au projet sont évaluées par différence avec le stockage qui aurait lieu dans un scénario « le plus probable » en l'absence de projet. On parle de scénario de référence.

Plusieurs risques et critiques sont émis sur les projets de carbone forestier commerciaux :

- Ce sont des mécanismes qui permettent aux entreprises qui ont des pratiques émettrices de gaz à effet de serre (GES) **de transférer hors de leur territoire d'origine une partie de leur responsabilité** de réduction d'émissions.
- Avec la dynamique existante autour des projets d'atténuation, il y a un risque réel de **détourner l'attention des vraies priorités des pays hôtes**, en particulier du Sud, qui sont le développement rural, la sécurité alimentaire, la reconnaissance du rôle et des droits des agricultures paysannes.
- Il existe un **risque de perte de contrôle** des communautés paysannes sur leurs territoires et de perte d'autonomie, ainsi que d'appropriation de la rente créée par ces projets par des personnes externes.
- Il s'agit finalement de **mécanismes « technocratiques »**, avec des méthodologies extrêmement compliquées à mettre en œuvre et à comprendre, qui parfois ne reflètent pas la réalité du stockage et/ou sont déconnectées de la réalité de terrain et de la capacité réelle de gestion des acteurs locaux, en particulier des organisations et communautés paysannes.

3.1 Le marché du carbone forestier comme outil pour AVSF et ses partenaires de coopération

Malgré les réserves ci-dessus, plusieurs raisons ont été identifiées pour lesquelles **AVSF ne devrait pas, a priori, s'empêcher d'utiliser les mécanismes des projets d'atténuation liés au marché du carbone** :

1°) Ils pourraient représenter une source de revenus additionnels pour les paysans et/ou une façon de cofinancer les plantations d'arbres. C'est notamment déjà le cas du projet de reboisement mis en œuvre par AVSF dans les terres hautes des communautés indigènes de Choco (département de Piura – Nord Pérou), où l'achat de tonnes de CO₂ par une entreprise européenne permet de financer en partie les coûts de plantation. Notons qu'il est probable qu'une grande partie des fonds internationaux pour le changement climatique soient destinés à l'atténuation, et qu'AVSF devrait donc tirer parti de ces fonds en associant des actions d'adaptation à des projets d'atténuation.

2°) Avec ou sans AVSF et ses partenaires (Organisations paysannes et indigènes en particulier), il y a un risque évident que ces mécanismes s'imposent de façon inadéquate aux communautés, avec les conséquences évoquées antérieurement. Nous avons donc un rôle à jouer, et nous devons en premier lieu renforcer nos propres capacités sur ce thème, renforcer ensuite les organisations paysannes et, avec elles, expérimenter et proposer des solutions concrètes pour garantir que ces nouveaux mécanismes permettent en priorité de répondre aux nécessités du développement rural.

3°) Ce type de projets conduit à un changement d'échelle temporelle et (dans le cadre du REDD), spatiale qu'il peut être intéressant pour une ONG comme AVSF d'expérimenter, à partir d'expériences déjà développées à un niveau plus local.

4°) Le REDD pourrait finalement devenir un outil de défense de territoires au bénéfice des communautés paysannes et indiennes, si ces mêmes communautés parviennent à s'insérer dans les projets et à les orienter (distribution de la rente, orientation des activités, aménagement du territoire, ...), et ainsi éviter les multiples risques déjà mentionnés.

Des conséquences stratégiques

AVSF cherchera donc à utiliser ces mécanismes à titre expérimental, et dans une optique bien définie:

- dans la perspective de compléter les sources de financement plus classiques nécessaires au développement rural et d'intégrer l'activité forestière dans les systèmes productifs et les logiques paysannes de gestion du territoire existants.
- avec un double objectif de développement rural et de promotion des agricultures paysannes comme économies sobres en carbone.

Dans ce sens, AVSF développe déjà plusieurs expériences **au Guatemala** (préparation d'un projet REDD+ dans le département d'Alta Verapaz au nord), **au Pérou** (projet de boisement et de stockage CO₂ avec les communautés paysannes indigènes de Choco en cours; préparation d'un projet REDD+ en zone amazonienne avec des communautés Awajun) et **en Haïti** (projet en cours de boisement dans le bassin versant de Fond-Melon avec mise en place d'un dispositif de paiement pour services environnementaux, contrôlé par les organisations paysannes).

3.2 Quels bénéfices réels de la certification carbone ?

La perspective de la vente de « crédits carbone » génère souvent beaucoup d'attentes de la part des acteurs locaux. Cependant, différentes expériences déjà engagées ont montré que **le bénéfice économique de la certification des projets de reboisement à objectif de vente de crédits carbone, n'est pas confirmé** dans le contexte des systèmes paysans, en particulier agroforestiers.

Les coûts d'élaboration d'un document de projet, **les coûts d'enregistrement, de suivi et de vérification** supposent un investissement initial important, et le retour sur investissement se fait

après plusieurs années, avec une incertitude tant sur le prix de vente que sur la quantité de carbone qui peut être valorisée.

Dans le cas du pré-financement des projets par un opérateur privé, les développeurs utilisent généralement un schéma de redistribution où les communautés locales bénéficient des produits bois, fruits et des autres externalités des projets forestiers (lutte contre l'érosion, cultures sous ombrages, etc.), tandis que les investisseurs récupèrent les crédits carbone. Mais là encore, il faut vérifier sur le long terme la viabilité économique de ce schéma : la pré-vente des crédits permet-elle de financer tous les frais liés à la plantation, et dans le cas contraire, l'investissement complémentaire par les acteurs locaux est-il justifié par des retombées économiques réelles ?

Par ailleurs, **la complexité et la technicité** actuellement nécessaires pour la mise en œuvre des méthodologies **limitent l'accès des acteurs locaux à ces mécanismes**. Enfin, il existe des incertitudes sur l'avenir des marchés du carbone, régulés ou volontaires, après 2012.

Des conséquences stratégiques

Pour AVSF, il est donc important de rester **prudent dans la communication sur les bénéfices** de la vente des crédits carbone, auprès des communautés et organisations paysannes. **Privilégier le mécénat environnemental** (sans lien avec la vente de crédits) dans le financement de projets de reboisement serait une option raisonnable pour autant qu'il permette de drainer des fonds suffisants.

Ensuite, dans le domaine de l'atténuation comme pour l'adaptation, **la formation des partenaires, organisations paysannes et ONG, est essentielle** afin qu'elles puissent s'orienter et décider elles-mêmes d'utiliser ou non certains mécanismes de projets et de financement existants.

Dans le même temps, il semble important de plaider au niveau international pour une **simplification des méthodologies et des outils** de monitoring liés à la certification, afin qu'elles soient plus adaptées à la réalité des communautés paysannes et des territoires indigènes, appropriables, compréhensibles et contrôlables par elles. Une autre piste pourrait être, à l'instar de certaines ONG dans le domaine de l'efficacité énergétique, de **développer son propre cahier des charges simplifié** permettant de valider la qualité des projets. Enfin, il y a **une priorité pour AVSF à améliorer sa connaissance des différents systèmes de certification** (labels) pour pouvoir s'orienter selon des critères de coûts, de niveau d'exigence, de complexité, de fiabilité et de débouchés sur le marché. Dans ce contexte, il est important de profiter de notre expérience et des enseignements déjà connus dans le domaine de la certification organique et du commerce équitable, par exemple.

3.3 Les projets de compensation ne peuvent ni ne doivent remplacer les mesures de fonds en faveur du développement rural

Il existe aujourd'hui un risque que l'aide publique au développement ne diminue au bénéfice de l'investissement dans l'atténuation du changement climatique, notamment à travers les mécanismes de marché. Parallèlement la forte dominance des organisations environnementalistes dans les réseaux nationaux sur le changement climatique et dans l'élaboration de stratégies nationales **démontre un changement de paradigme de la coopération internationale**, en faveur de l'environnement.

Or les marchés du carbone ne peuvent résoudre les besoins du développement local (éducation, santé, crédit, production, accès au marché, etc.) et de la protection des ressources naturelles. De plus, le marché ne permet pas la régulation des investissements **et tend à orienter les apports financiers vers les pays émergents, davantage que vers des territoires pauvres et/ou vulnérables.**

Comme acteur de la coopération et organisme de développement, AVSF a le devoir d'attirer l'attention sur les priorités des pays du Sud particulièrement en zones rurales, en mettant en avant, lors de l'élaboration de stratégies de lutte contre le changement climatique, les problématiques du développement rural.

Des conséquences stratégiques

Au niveau international, AVSF, en articulation avec Coordination Sud⁵, doit continuer à :

1°) dénoncer les marchés du carbone comme unique instrument tendant à se diffuser au détriment d'autres mécanismes de l'aide internationale, comme ceux basés sur la taxation des transactions financières

2°) réclamer l'additionnalité des fonds « climat » par rapport à l'aide internationale existante.

AVSF doit aussi **continuer à réclamer des mesures, des investissements et des politiques agricoles et économiques qui permettent de lever les barrières structurelles** auxquelles sont confrontées les agricultures paysannes du Sud, et qui diminuent fortement leur capacité à s'adapter et à améliorer leurs pratiques pour atténuer le changement climatique.

Dans certains pays, AVSF doit finalement **participer aux plateformes d'élaboration de stratégies nationales sur le climat (et aux plateformes REDD)**, faciliter la participation d'organisations paysannes pour défendre une vision plus orientée vers le développement rural, et renforcer ses organisations partenaires dans ce but. A Madagascar par exemple, AVSF participe au Groupe Technique sur le Changement Climatique qui réunit ministères, organisations internationales et la société civile. Au Guatemala, de contacts ont été établis avec le point focal REDD+. Au Pérou, AVSF est en contact avec la FONAM qui gère un portefeuille de projets MDP/REDD.

⁵ AVSF est membre de la Commission "Climat et développement" de Coordination Sud et leader du sous-groupe "Agriculture et climat".

© VSF-CICDA - Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Lyon - France, janvier 2012



Association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, *Agronomes et Vétérinaires sans frontières* agit depuis plus de 30 ans avec les communautés paysannes des pays en développement pour résoudre la question alimentaire. L'association met à leur service les compétences de professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale : aide technique, financière, formation, accès aux marchés... Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières mène plus de 80 programmes de coopération dans 20 pays d'Amérique Centrale et du Sud, d'Asie et d'Afrique, au côté des sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social.

www.avsf.org



RURALTER est un programme d'*Agronomes et Vétérinaires sans frontières* qui appuie les initiatives de capitalisation d'expériences et diffusion de méthodologies et de référentiels technico-économiques utiles aux acteurs du développement rural, qu'ils soient techniciens d'institutions et de collectivités territoriales ou dirigeants paysans. RURALTER diffuse ses productions sous le label éditorial du même nom.

www.ruralter.org